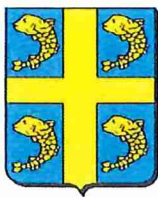


REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt-trois et le trois juin à dix-sept heures,
Le conseil municipal de la commune de DOURBIES, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 29 mai 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice 11
Présents 8
Procuration 0
Votants 8

Étaient présents : Mmes Irene LEBEAU, Gaelle JOSSINET, Corinne THERIC, Chantal SANCH ; MM. Marc SAUVAIRE, Renaud ESCANDE, Jean-Luc ALBE, Laurent BALSAN

Absents excusés : Jean Claude Thion, Jean Marie Poncelet, Christian Ragues

Procuration :

Vote :

Pour : 8

Abstention :

Contre :

RECRUTEMENT 2023 - RÉGIE MAISON MULTI SERVICES

Mme le maire expose :

Une délibération a été prise le 11 février 2023 concernant le recrutement du personnel de la Maison Multi Services pour la saison estivale. Il avait été décidé de recruter un agent contractuel saisonnier à 35h du 24 avril 2023 au lundi 06 novembre 2023 au grade d'adjoint d'animation 1ère classe échelon 2 avec un profil de gestion de la structure et un emploi saisonnier en renfort à 35h pour la période du 19 juin au 17 septembre.

Considérant les candidatures reçues, Mme le Maire propose de recruter deux agents à temps non complet pour le poste de gestionnaire définis comme suivant :

- Un agent contractuel saisonnier à 21h hebdomadaires du 25 avril 2023 au 05 novembre 2023 au grade d'adjoint d'animation 1ère classe échelon 2
- Un agent contractuel saisonnier à 18h hebdomadaires du 27 avril 2023 au 05 novembre 2023 au grade d'adjoint d'animation 1ère classe échelon 2

Et propose de réduire le temps de travail de l'emploi en renfort à 32h pour ne pas alourdir la masse salariale de l'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- valide le recrutement de deux agents contractuels tels que proposé par Mme le Maire.
- approuve la modification du temps de travail à 32h pour l'emploi « renfort saisonnier »
- charge Mme le maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en ~~Mairie~~ le 03 juin 2023

Mme le Maire
Irène LEBEAU

